

AR Prefecture

Anicale des Donneurs du Sang 80 €
Recu le 27/04/2026
Pour : 11 Contre : 0 Abst : 0

EIDER : 80 €

Pour : 1 Contre : 0 Abst : 10

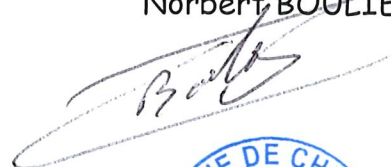
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Fait et délibéré à Chenon les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Confolens le 27 avril 2026.

Le Maire
Norbert BOULIER



Mairie de Chenon 1 Route des Jonquilles 16460 Chenon

Tél : 05.45.22.52.77

E mail : mairie@chenon16.fr